Sigeif
SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

WWW.SIGEIF.FR

LA LETTRE D'INFORMATION DU SIGEIF

RéseauxÉnergie

SPÉCIAL MANDATURE

N° 125 JUIN 2026

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Le 18 mai dernier, les élus du Sigeif m'ont porté à sa présidence. C'est avec un profond sens des responsabilités que j'ai reçu cette marque de confiance. Car le Sigeif n'est pas un Syndicat comme les autres. Créé en 1904, il est, plus que jamais, un acteur stratégique au cœur de notre quotidien et de notre avenir.

L'actualité nous signale en effet les défis majeurs qui s'offrent à nous : la crise énergétique, l'urgence climatique et la nécessité de préserver la capacité d'action de nos collectivités.

Dans ce contexte, je veux d'emblée rappeler notre exigence dans la relation partenariale qui nous lie à nos concessionnaires.

Je souhaite également souligner la légitimité du bloc communal pour traiter des enjeux d'énergie, la force du modèle de la coopération syndicale qui tient à l'adhésion volontaire des villes.

Riche de cette légitimité, le Sigeif agira sous mon mandat, comme il l'a toujours fait à vos côtés, à votre service pour vous protéger et accélérer la transition énergétique. Il le fera avec le souci de l'innovation et dans un esprit de consensus qui sont, avec l'expertise et l'agilité, les marques du Syndicat.

Je veux faire du Sigeif la maison commune des maires en matière d'énergie. Un Syndicat utile, accessible, réactif. Un Syndicat qui accompagne, qui simplifie et qui apporte des solutions concrètes, performantes pour atteindre nos objectifs partagés.

Bernard GAUDUCHEAU

Président du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France

Maire de Vanves

Conseiller Régional d'Île-de-France

18 MAI 2026 : INSTALLATION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU SIGEIF

Expertise et ancrage territorial : les piliers de la nouvelle mandature

Le 18 mai 2026, le Comité d'administration du Sigeif s'est réuni pour installer ses nouvelles instances. Bernard Gauducheau a été élu à la présidence du Syndicat et succède à Jean-Jacques Guillet.

Le Sigeif, qui fédère 193 collectivités d'Île-de-France, a su, au fil des décennies, élargir sa mission historique de gestionnaire des concessions de distribution publique de l'énergie. Il est aujourd'hui un acteur majeur de la politique énergétique francilienne : production d'énergies renouvelables, rénovation énergétique des bâtiments, développement des mobilités durables, autant de leviers que le Sigeif actionne au quotidien pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique énergétique.

Les communes ont plus que jamais besoin d'un partenaire technique et financier de proximité pour les accompagner dans leurs actions de transition énergétique et les protéger, dans un contexte de crise et d'affaiblissement de leur capacité d'action. C'est précisément ce rôle que le Sigeif entend renforcer au cours des six prochaines années : anticiper les besoins, développer les infrastructures, nouer de nouveaux partenariats et soutenir les initiatives locales. Un rôle essentiel pour faire face au défi climatique et soutenir la souveraineté énergétique des territoires.

Ce numéro spécial RéseauxÉnergie de début de mandature présente les missions et les réalisations du Sigeif, un panorama conçu pour les élus qui le rejoignent comme pour ceux qui le connaissent et lui font déjà confiance.

Les grandes dates du Sigeif

1904

Création du Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour le gaz.
Son objectif : fédérer les communes de banlieue, qui dépendent à cette époque de Paris, afin de leur permettre d'assurer elles-mêmes le service public du gaz manufacturé, produit en usine à partir de la distillation de la houille.

1983/1995

Les années 1980/1990 sont marquées par un renouveau du service public local de l'énergie, avec le renouvellement et la modernisation des contrats de concession. Dès 1983, le Syndicat recouvre toutes ses prérogatives d'autorité concédante. En 1994, le Syndicat des communes de la banlieue de Paris étend ses compétences à la distribution de l'électricité, et devient le Sigeif – Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France.

2000

Au lendemain de la grande tempête de 1999, le Sigeif crée un service de maîtrise d'ouvrage chargé des travaux d'enfouissement des lignes électriques basse tension. Les travaux sont coordonnés avec ceux de l'éclairage public et des communications électroniques.

2004

Le Sigeif est le premier Syndicat d'énergie à lancer un groupement de commandes d'achat de gaz naturel pour les collectivités locales.

2013

À l'issue du débat national sur la transition énergétique, le Sigeif rénove ses statuts afin de proposer à ses communes membres de nouveaux services (mobilité durable, production d'énergies renouvelables…).

2016

En novembre, le Sigeif inaugure la 1re station GNV à Bonneuil-sur-Marne.

Dans le même temps, il crée Sigeif Mobilités, une SEM dont l'objectif est d'ouvrir un réseau de stations de ce type en Île-de-France.

2019

Le Sigeif, Enedis et EDF Commerce renouvellent et modernisent le contrat de concession d'électricité, qui intègre le copilotage des schémas directeurs des investissements, la production locale d'énergie et la mobilité propre. Cette même année, le Sigeif inaugure sa première borne de recharge pour véhicules électriques à La Celle-Saint-Cloud (78).

2021

Mise en service de la plus grande ferme solaire d'Île-de-France située à Marcoussis (22 GWh), composée de 58 000 panneaux répartis sur 23 hectares. Sa production couvre les besoins annuels en électricité de 10 000 habitants.

2022

Un nouveau contrat de concession publique de gaz est signé avec GRDF. Il introduit une gouvernance partagée des investissements entre le Syndicat et son concessionnaire.
Ce contrat est en cohérence avec l'objectif d'un gaz « vert » à 100 % en 2050.

2025

Le Sigeif s'engage aux côtés de GRDF et de la Région Île-de-France dans le Fonds Île-de-France Décarbonation, visant à soutenir des entreprises innovantes pour réduire l'impact carbone de la région.

2026

Lancement de deux réseaux de chaleur urbains intercommunaux : Sogeo qui couvrira les villes de Chaville, Sèvres, Ville-d'Avray et Viroflay et EVY pour les villes de Bailly, Bougival, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt et Noisy-le-Roi.

Le territoire du Sigeif*

AU 1ER MARS 2026

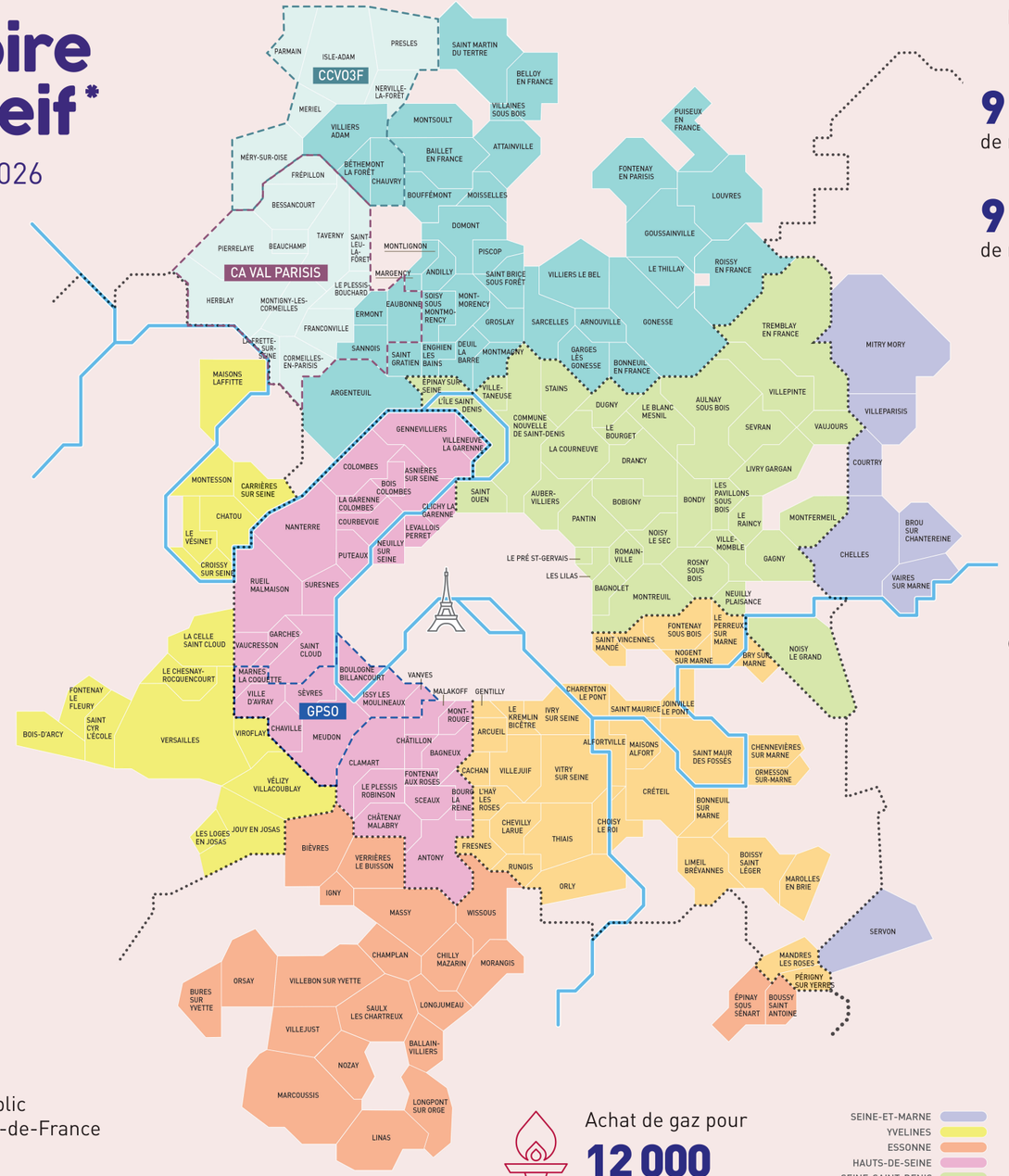

5,9 M
d'habitants

190
communes adhérentes pour le gaz, dont

66
pour l'électricité

9 565 KM
de réseau gaz

9 483 KM
de réseau électrique

Réseau public de bornes de recharge en Île-de-France

1 240
points de charge déployés sur 104 communes en juin 2026

1er
acheteur public de gaz en Île-de-France

Achat de gaz pour
12 000
sites, soit un volume de **2,7 TWh**

SEINE-ET-MARNE
YVELINES
ESSONNE
HAUTS-DE-SEINE
SEINE-SAINT-DENIS
VAL-DE-MARNE
VAL-D'OISE

Limites de départements
Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F)
Communauté d'agglomération Val Parisis
Grand Paris Seine Ouest (GPSO)
Ville appartenant à un EPCI ayant transféré une compétence

* *S'ajoutent aux deux compétences historiques gaz et électricité celles liées, notamment, aux GNV, IRVE, EnR…*

Le Bureau du Sigeif

Bernard GAUDUCHEAU
PRÉSIDENT
Maire de Vanves (92)
Conseiller régional d'Île-de-France

Olivier THOMAS
PREMIER VICE-PRÉSIDENT
Conseiller municipal de Marcoussis (91)
Conseiller départemental de l'Essonne

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
2e VICE-PRÉSIDENTE
Maire de Puteaux (92)

Hélène de COMARMOND
3e VICE-PRÉSIDENTE
Maire de Cachan (94)
Conseillère régionale d'Île-de-France

Serge CARBONNELLE
4e VICE-PRÉSIDENT
Maire-adjoint
des Pavillons-sous-Bois (93)

Franck SUREAU
5e VICE-PRÉSIDENT
Conseiller municipal de Mitry-Mory (77)

Pascal THÉVENOT
6e VICE-PRÉSIDENT
Maire de Vélizy-Villacoublay (78)

Sophie DESCHIENS
7e VICE-PRÉSIDENTE
Maire-adjointe de Levallois-Perret (92)
Conseillère régionale d'Île-de-France

Georges JOLY
8e VICE-PRÉSIDENT
Maire-adjoint d'Enghien-les-Bains (95)

Hervé GICQUEL
9e VICE-PRÉSIDENT
Maire de Charenton-le-Pont (94)
Vice-président du Conseil
départemental du Val-de-Marne

Mélissa YOUSSOUF
10e VICE-PRÉSIDENTE
Maire de Villepinte (93)
Vice-présidente du Conseil départemental
de Seine-Saint-Denis

Jean-Louis DELORT
11e VICE-PRÉSIDENT
Maire-adjoint
de Verrières-le-Buisson (91)

Luc DI GALLO
12e VICE-PRÉSIDENT
Conseiller municipal de Montreuil (93)

Etienne LENGEREAU
13e VICE-PRÉSIDENT
Maire de Montrouge (92)

Smaïla CAMARA
14e VICE-PRÉSIDENT
Conseiller municipal de Bondy (93)

Monique RAIMBAULT
15e VICE-PRÉSIDENTE
Maire de la Garenne-Colombes (92)

GOUVERNANCE

Les Commissions permanentes et organismes extérieurs

Au-delà des commissions institutionnelles prévues par le Code général des collectivités territoriales, le Comité d'administration du Sigeif a installé plusieurs commissions thématiques qui, dans cet esprit de consensus propre au fonctionnement du Syndicat, constituent des lieux de débat dans lesquels se préparent les décisions.

APPEL D'OFFRES

Comme dans toutes les collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres du Sigeif est, de par la loi, investie du pouvoir d'attribuer les marchés publics les plus importants, c'est-à-dire ceux dont la valeur excède les seuils européens.

Président de droit
Bernard Gauducheau — Vanves (92)

TITULAIRES
Thierry Bonnet — Croissy-sur-Seine (78)
Malgorzata Dudek — Montfermeil (93)
Denis Privé — Igny (91)
Patrick Pamart — Roissy-en-France (95)
Gabriel Greze — Villeparisis (77)

SUPPLÉANTS
Jérémy Demassiet — Bois-d'Arcy (78)
Vitalii Osipa — Fontenay-sous-Bois (94)
Luc Di Gallo — Montreuil (93)
Frédéric Druart — Choisy-le-Roi (94)
Philippe Tastes — Sceaux (92)

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

En application de la procédure légalement prévue pour les délégations de service public, cette commission est notamment chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, et d'émettre un avis au vu duquel le président du Sigeif engagera les négociations.

TITULAIRES
Alain Durand — Arnouville (95)
Marc Feugère — Châtenay-Malabry (92)
Philippe Brillault
Le Chesnay-Rocquencourt (78)
Frédéric Druart — Choisy-le-Roi (94)
Aïcha Coulibaly — Sarcelles (95)

SUPPLÉANTS
Christophe de Cambourg
Ville-d'Avray (92)
Philippe Liégeois — Maisons-Laffitte (78)
François Peter — Suresnes (92)
Stefel Naiga — Vitry-sur-Seine (94)
Jacques Djengou Mboule
Boissy-Saint-Léger (94)

SERVICES PUBLICS LOCAUX

Composée d'élus et de représentants d'associations de consommateurs, la commission consultative des services publics locaux recueille les avis et les attentes des usagers afin de renforcer la qualité du service public du gaz, de l'électricité et de la chaleur.

Vice-présidente déléguée
Mélissa Youssouf — Villepinte (93)

TITULAIRES
Jean-Louis Delort
Verrières-le-Buisson (91)
Mouhamet Touré — Neuilly-Plaisance (93)
Thomas Giry — Arcueil (94)
Olivier Thomas — Marcoussis (91)
Lahcen Baylal — Villeneuve-la-Garenne (92)

SUPPLÉANTS
Emilie Roux — Courtry (77)
Etienne Ravier — Ermont (95)
Sabine Pellon — Épinay-sous-Sénart (91)
Frédéric Druart — Choisy-le-Roi (94)
Philippe Tastes — Sceaux (92)

CAHIER DES CHARGES

Composées paritairement d'élus et de représentants des concessionnaires, les commissions de suivi veillent à l'application des cahiers des charges de la distribution publique du gaz, de l'électricité et de la chaleur. Elles arrêtent, notamment, le montant des redevances et suivent l'évolution des patrimoines concédés (Crac, programmes de travaux, rapports de contrôle…).

COMMISSION DE SUIVI GAZ

Président et membre de droit
Bernard Gauducheau — Vanves (92)

Vice-président délégué
Serge Carbonnelle
Les Pavillons-sous-Bois (93)

TITULAIRES
Patrick Leroy — Rungis (94)
Robert Archambault — Saint-Maurice (94)
Patrice Calméjane — Villemomble (93)
Corinne Pham-Pingall — Antony (92)

SUPPLÉANTS
Marc Feugère — Châtenay-Malabry (92)
Laurent Taupin — Chevilly-Larue (94)
Rachid Hamdani
Soisy-sous-Montmorency (95)
Didier Caron — Fontenay-le-Fleury (78)

COMMISSION DE SUIVI ÉLECTRICITÉ

Président et membre de droit
Bernard Gauducheau — Vanves (92)

Vice-président délégué
Jean-Louis Delort
Verrières-le-Buisson (91)

TITULAIRES
Anne-Lys de Haut de Sigy — Versailles (78)
Jacques d'Allemagne
Marnes-la-Coquette (92)
Fabrice Piocelle-Cornillion — Servon (77)
Jacques Djengou Mboule
Boissy-Saint-Léger (94)

SUPPLÉANTS
Vladimir Boire — Saint-Cyr-l'École (78)
Gilles Picart — Vaires-sur-Marne (78)
Jean-Louis Delort
Verrières-le-Buisson (91)
Didier Caron — Fontenay-le-Fleury (78)

COMMISSION DE SUIVI RÉSEAUX DE CHALEUR

Vice-président délégué
Pascal Thévenot — Vélizy-Villacoublay (78)

SOGÉO

TITULAIRES
Thierry Besançon — Chaville (92)
Anne Texier — Sèvres (92)
Christophe de Cambourg — Ville-d'Avray (92)
Jane-Marie Hermann — Viroflay (78)

SUPPLÉANTS
Éric Lallement — Chaville (92)
Olivier Hubert — Sèvres (92)
Françoise Breux — Ville-d'Avray (92)
Jean-Philippe Olier — Viroflay (78)

EVY

TITULAIRES
Blandine Beaupin
La Celle-Saint-Cloud (78)
Philippe Brillault
Le Chesnay-Rocquencourt (78)

SUPPLÉANTS
Emmanuel Tambrun
La Celle-Saint-Cloud (78)
Marc Sorel — Le Chesnay-Rocquencourt (78)

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

À travers cette commission, le Sigeif s'implique dans des actions extérieures, en partenariat avec différentes ONG, et mobilise des moyens pour venir en aide à des populations du monde déshéritées et isolées, particulièrement sur le plan énergétique.

Vice-présidente déléguée
Sophie Deschiens — Levallois-Perret (92)

Sophie Deschiens — Levallois-Perret (92)
Pierre Seguin — Wissous (91)
Alain Durand — Arnouville (95)
Béatrice Belliard
Boulogne-Billancourt (92)
Yann Alexandre — Groslay (95)
Anne Pelletier-le-Barbier — Bièvres (91)
Florence de Pampelonne — EPT GPSO (92)
Éric Couture — Le Perreux-sur-Marne (94)
Patrick Leroy — Rungis (94)
Jane-Marie Hermann — Viroflay (78)
Richard Domps — Fresnes (94)
Mouhamet Touré — Neuilly-Plaisance (93)
Malika Kacimi — Villejuif (94)
Malgorzata Dudek — Montfermeil (93)
Marwan Chamakhi — Goussainville (95)

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Cette commission est chargée d'étudier le développement du réseau de bornes de recharge du Syndicat, d'en orienter le déploiement et d'en définir le modèle.

Vice-président délégué
Olivier Thomas — Marcoussis (91)

Olivier Thomas — Marcoussis (91)
Vladimir Boire — Saint-Cyr-l'École (78)
Gabriel Greze — Villeparisis (77)
Pierre Gentilhomme — Meudon (92)
Farid Housni — Bagneux (92)
Christophe de Cambourg
Ville-d'Avray (92)
Pierre Crosnier-Leconte
Bois-Colombes (92)
Bruno Bordier — Maisons-Alfort (94)
Richard Domps — Fresnes (94)
Georges Joly — Enghien-les-Bains (95)
Philippe Arès — CA Val Parisis (95)
Karine Okonski — Bouffémont (95)
Delphine Drapeau — Belloy-en-France (95)
Florence Ville-Vallée — Margency (95)
Smaïla Camara — Bondy (93)

ENR ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Cette commission étudie les projets de production d'énergies renouvelables (projets solaires photovoltaïques, gaz renouvelable et chaleur renouvelable), ceux liés à l'efficacité énergétique et à la rénovation énergétique.

Vice-présidente déléguée
Monique Raimbault
La Garenne-Colombes (92)

Monique Raimbault
La Garenne-Colombes (92)
Luc Di Gallo — Montreuil (93)
Émilie Roux — Courtry (77)
Béatrice Belliard
Boulogne-Billancourt (92)
Philippe Escande — Orsay (91)
Florence de Pampelonne — EPT GPSO (92)
Florence Ville-Vallée — Margency (95)
Stéphane Marrec — Rueil-Malmaison (92)
Jérémy Demassiet — Bois-d'Arcy (78)
Patrick Pamart — Roissy-en-France (95)
Jérôme Tagnon — Joinville-le-Pont (94)
Bruno Bordier — Maisons-Alfort (94)
Bally Bagayoko — Saint-Denis (93)
Aïcha Coulibaly — Sarcelles (95)
Florent Sevin — Saint-Ouen-sur-Seine (93)

PROSPECTIVE ET INNOVATION

Cette commission répond à la volonté d'anticiper les sujets d'avenir et d'appréhender les nouveaux enjeux du secteur de l'énergie. Elle étudie les thématiques émergentes.

Vice-présidente déléguée
Hélène de Comarmond — Cachan (94)

Hélène de Comarmond — Cachan (94)
Étienne Lengereau — Montrouge (92)
Jane-Marie Hermann — Viroflay (78)
Éric Couture — Le Perreux-sur-Marne (94)
Anne-Lys de Haut de Sigy — Versailles (78)
Frédéric Druart — Choisy-le-Roi (94)
Igor Trickovski — Villejust (91)
Fabrice Piocelle-Cornillion — Servon (77)
Anne Texier — Sèvres (92)
Philippe Cipriano
Saint-Maur-des-Fossés (94)
Franck Monmasson — Nozay (91)
Philippe Pemezec — Le Plessis-Robinson (92)
Fatna Belbachir — Le Blanc-Mesnil (93)
Stéphanie Soares — Courbevoie (92)
Pedro Travisco — Louvres (95)

CONSULTATIVE PARITAIRE

La commission consultative paritaire de l'énergie rassemble 12 élus du Syndicat et les représentants des 12 établissements publics à fiscalité propre présents sur son territoire. La loi lui donne pour missions de coordonner l'action, de faciliter l'échange de données et de mettre en cohérence les investissements sur l'ensemble des réseaux d'énergie (gaz, électricité, chaleur).

Vice-président délégué
Franck Sureau — Mitry-Mory (77)

Franck Sureau — Mitry-Mory (77)
Denis Privé — Igny (91)
Jean-Pierre Valentin
Carrières-sur-Seine (78)
Malgorzata Dudek — Montfermeil (93)
Frédéric Druart — Choisy-le-Roi (94)
Jacques d'Allemagne
Marnes-la-Coquette (92)
Jean-Louis Delort
Verrières-le-Buisson (91)
Florence Ville-Vallée — Margency (95)
Pascal Verseux — Bures-sur-Yvette (91)
Abdeslam Koulouh — Colombes (92)
Yann Alexandre — Groslay (95)
Haroon Qazi — La Courneuve (93)

ORGANISMES EXTÉRIEURS

SEM Sigeif Mobilités
Représentant à l'AG :
Philippe Liégeois — Maisons-Laffitte (78)

Administrateurs :
Bernard Gauducheau — Vanves (92)
Jean-Pierre Valentin
Carrières-sur-Seine (78)
Robert Archambault — Saint-Maurice (94)
Serge Carbonnelle
Les Pavillons-sous-Bois (93)
Patrick Widloecher — Châtillon (92)

SEM Essonne Énergies
Représentant à l'AG et administrateur :
Olivier Thomas — Marcoussis (91)

SEM Energies 92
Représentant à l'AG :
Marc Feugère — Châtenay-Malabry (92)
Administrateur :
Bernard Gauducheau — Vanves (92)

SEM IDF Investissements et territoires
Représentant à l'AG :
Grégoire Aussavy — Bagnolet (93)

SAS Parc Solaire Plaine Vallée
Représentant à l'AG et membre du CODIR :
Georges Joly — Enghien-les-Bains (95)

SAS VerdY
Représentant à l'AG et membre du CODIR :
Jérémy Demassiet — Bois-d'Arcy (78)

SAS Ferme solaire de Marcoussis
Représentant à l'AG et membre du Comité d'Associés :
Olivier Thomas — Marcoussis (91)

Association SYNCOM
Représentant à l'AG et administrateurs :
Jane-Marie Hermann — Viroflay (78)
Yann Alexandre — Groslay (95)

Association Sigeif Énergie Soleil
Représentant à l'AG : **Monique Raimbault**
La Garenne-Colombes (92)

APUR
Représentant à l'AG :
Bernard Gauducheau — Vanves (92)

FFAUVE
Représentant à l'AG :
Olivier Thomas — Marcoussis (91)

Institut Paris Région
Représentant à l'AG :
Bernard Gauducheau — Vanves (92)

CNAS
Représentant à l'AG :
Abdeslam Koulouh — Colombes (92)

Commission consultative de l'énergie de la MGP

TITULAIRES
Serge Carbonnelle
Les Pavillons-sous-Bois (93)
Malika Kacimi — Villejuif (94)
Mouhamet Touré — Neuilly-Plaisance (93)

Pôle énergie Île-de-France

TITULAIRES
Bernard Gauducheau — Vanves (92)
membre de droit
Serge Carbonnelle
Les Pavillons-sous-Bois (93)
Rachid Hamdani
Soisy-sous-Montmorency (95)

Fonds Île-de-France décarbonation
Membre du conseil de surveillance :
Smaïla Camara — Bondy (93)

GAZ ET ÉLECTRICITÉ

Concessions gaz et électricité : une mission historique qui se réinvente

Le Syndicat est devenu, aux côtés de GRDF, d'Enedis et d'EDF Commerce, le copilote des investissements sur les réseaux de gaz et d'électricité.

1re CONCESSION GAZ DE FRANCE	3e CONCESSION ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
190 communes adhérentes pour le gaz	66 communes adhérentes pour l'électricité
1,1 million de clients	750 000 clients
9 565 km de réseau	9 483 km de réseau
2 milliards d'euros de patrimoine	1 milliard d'euros de patrimoine

Le Sigeif est la première autorité concédante pour le gaz et la troisième pour l'électricité en France. Derrière ce titre se cache un principe simple : les réseaux de distribution d'énergie appartiennent aux communes qui transfèrent au Sigeif le soin de contractualiser avec GRDF pour le gaz (190 communes) et Enedis/EDF Commerce pour l'électricité (66 communes). Le Syndicat exerce ainsi les contrôles technique et financier de leur exploitation par ces concessionnaires. Ces derniers obéissent à un cahier des charges précis, détaillant leurs droits et leurs devoirs envers la collectivité et, *in fine,* les usagers.

Le rôle du Sigeif est de veiller à la bonne exécution de ces engagements. Loin d'une simple formalité réglementaire, ce contrôle relève d'une véritable ingénierie publique : il analyse les performances des réseaux, objective les décisions d'investissement et anticipe les besoins à court, moyen et long termes.

DES CONTRÔLES TECHNIQUE, FINANCIER ET STRATÉGIQUE

Le contrôle du Sigeif se déploie sur trois grands axes : l'acheminement de l'énergie (performance, investissements et maintenance des réseaux), la valeur physique et comptable du patrimoine concédé et la satisfaction des usagers. Au quotidien, il se décline en huit priorités : pérennité du patrimoine, surveillance et maintenance des ouvrages, suivi des incidents et des fuites, quantités d'énergie acheminées, qualité et continuité de l'alimentation, qualité du service rendu, évaluation des investissements et plans d'action pour la transition énergétique.

Ce contrôle est aussi financier. Comme toute entreprise occupant le domaine public, les concessionnaires versent chaque année aux collectivités une redevance d'occupation du domaine public (RODP) et, le cas échéant, une redevance pour travaux provisoires. Le Syndicat accompagne par ailleurs ses communes dans le calcul de la redevance dite « R2 », qui leur reverse une part des investissements de modernisation qu'elles réalisent.

LA SÉCURITÉ, PRIORITÉ DE TOUS LES INSTANTS

La raison d'être de ces missions tient en un mot : la sécurité, celle des personnes, des biens et des réseaux eux-mêmes. Le Sigeif analyse en continu les incidents, en particulier les endommagements provoqués par des travaux menés à proximité des ouvrages enterrés. En zone urbaine dense, où les chantiers se multiplient, le risque est permanent : une canalisation percée ou un câble sectionné peut avoir des conséquences immédiates. Deux dispositifs y répondent : le déploiement des balises de sécurité 24-30, et des sessions de formation AIPR ouvertes aux agents des communes adhérentes, pour leur permettre d'intervenir sans danger près des réseaux.

DES CONTRATS NOUVELLE GÉNÉRATION, UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

Tout a évolué avec la signature des nouveaux contrats de concession, en 2022 pour le gaz et en 2019 pour l'électricité. Leur modèle introduit la gouvernance partagée. Auparavant, le seul levier du Sigeif était le contrôle à postériori ; désormais, le Syndicat agit

HISTOIRE

Une institution née de l'émancipation

Le Sigeif a fêté ses 120 ans en 2024. Son origine ? Une querelle, au début du XXe siècle, entre la banlieue parisienne et la Compagnie parisienne du gaz, alors en quasi-monopole, sur le prix de l'énergie. En 1904, sous l'impulsion du maire de Bagneux Théodore Tissier, les communes créent leur propre Syndicat et un concessionnaire qui bâtit à Gennevilliers la plus grande usine à gaz d'Europe de l'époque. Après la nationalisation du gaz en 1946, la décentralisation des années 1980 relance la relation : le Syndicat étend ses compétences à l'électricité et devient, en 1994, le Sigeif.

LE SYNDICAT

Le Sigeif en bref

Le Sigeif fédère 193 collectivités et 5,9 millions d'habitants. Il organise et contrôle la distribution publique de gaz, d'électricité et de chaleur en Île-de-France. Pionnier de la mobilité durable (bio-GNV, électrique, hydrogène), il produit aussi du biogaz par méthanisation, de l'électricité verte et de la chaleur renouvelable, et coordonne un groupement de commandes gaz (2,7 TWh par an sur 12 000 sites). Sa nouvelle offre Sigeif Éco Réno accompagne la performance énergétique des bâtiments.

••• Suite de l'article de la page 7

en coordination avec les concessionnaires et oriente les investissements vers les priorités des communes, grâce à une enveloppe financière codirigée.

Concrètement, des Commissions de suivi réunissent tous les six mois les élus du Syndicat et les concessionnaires, qui y présentent leurs indicateurs de performance et le bilan financier de la concession. Les orientations négociées sont consignées dans un Schéma directeur des investissements (SDI), établi pour trente ans et décliné en Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI), actualisés tous les quatre à cinq ans. Pour le gaz, 1,6 milliard d'euros sont ainsi programmés sur trente ans, au service de la modernisation du réseau, de son adaptation aux gaz verts et de la qualité de service.

MESURER POUR MIEUX INVESTIR

Dans un contexte de dérèglement climatique qui fragilise les infrastructures, maîtriser la performance des réseaux est devenu un enjeu autant technique que financier. Le Sigeif passe pour cela des marchés dédiés : études de résilience face au risque d'inondation (PAPI), audits des conduites montantes (gaz) et des colonnes montantes (électricité) des immeubles, contrôle des devis de raccordement et vérification comptable de la valeur du patrimoine concédé. Côté gaz, un chantier prioritaire mobilise les équipes : le remplacement, imposé par la réglementation d'ici à 2050, des canalisations en fonte ductile, soit 1 005 km, début 2026.

Le premier Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) engage 240 km de travaux pour 84 millions d'euros, en priorité dans les communes au sous-sol argileux, plus exposées aux mouvements de terrain. Côté électricité, l'objectif est de ramener le temps de coupure moyen, le fameux « critère B », à 25 min par usager et par an, en renouvelant les ouvrages d'anciennes technologies et identifiés à risque pour le réseau public d'électricité.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les réseaux d'aujourd'hui préparent l'énergie de demain. La gouvernance partagée embrasse pleinement cet enjeu : construits avec GRDF, les Plans d'action quinquennaux pour la transition énergétique (PAQTE) visent un territoire francilien décarboné à 100 % d'ici 2050. La feuille de route est claire : porter le gaz vert à 20 % des consommations dès 2030, grâce aux gaz renouvelables produits en circuit court par méthanisation. Car tout ne pourra pas être électrifié : le gaz conserve sa place dans le mix énergétique, à condition de se « verdir » et de substituer peu à peu le gaz fossile par le biométhane. Cette mutation s'accompagne d'actions concrètes, remplacement de chaudières au fioul par des modèles au gaz, déploiement de stations bio-GNV pour la mobilité, sans renoncer à l'électrification croissante des usages ni à l'intégration de nouvelles sources comme le photovoltaïque. Chaque concessionnaire y prend sa part. GRDF œuvre au verdissement du réseau et à la substitution du gaz fossile ; Enedis met ses données à la disposition des communes pour affiner leurs diagnostics et cibler leurs efforts de sobriété, tout en facilitant le raccordement des énergies renouvelables et de récupération ; EDF Commerce, enfin, s'engage contre la précarité énergétique en aidant les usagers les plus vulnérables à maîtriser leur consommation. Une complémentarité que le Sigeif coordonne au quotidien.
Le Syndicat porte de nombreux projets (unité de Biométhanisation à Gennevilliers avec le Syctom, panneaux solaires sur les bâtiments communaux et les ombrières de parking, ferme solaire au sol, infrastructures de recharge pour véhicules électriques [IRVE]) et expérimente des outils innovants au service de la performance des réseaux :
l'application VoirieScan, E-nails, le drône dirigeable Hylight, Syslor ou encore l'intelligence artificielle prédictive.

ENFOUIR LES LIGNES POUR EMBELLIR LES COMMUNES

Dernier chantier emblématique : l'enfouissement des lignes électriques aériennes basse tension. Maître d'ouvrage pour le compte de ses communes, le Sigeif conduit une politique active d'enfouissement de ces ouvrages (346 km de lignes aériennes déposées en 32 ans), avec un triple objectif : renforcer la sécurité, améliorer la qualité de la distribution, effacer l'impact visuel des fils et des poteaux. Menés en coordination avec les autres maîtres d'ouvrage, éclairage public, communications électroniques, ces travaux participent durablement à l'amélioration du cadre de vie des Franciliens.

Les chiffres clés du budget

Les ressources financières du Sigeif, chiffrées à 67,54 millions d'euros en 2025, sont structurées principalement autour des redevances versées par les concessionnaires, dans le cadre des contrats de distribution publique. À ces recettes s'ajoute un ensemble de ressources diversifiées qui traduisent l'élargissement des compétences du Syndicat : cotisations des membres du groupement de commandes gaz, produits liés à l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, recettes de maîtrise d'ouvrage, ou encore subventions mobilisées auprès de partenaires institutionnels tels que la Région Île-de-France, l'ADEME ou la FNCCR.

Les dépenses globales du Syndicat, arrêtées à 59,52 millions d'euros en 2025, traduisent à la fois les missions quotidiennes de service public assurées par le Syndicat et l'importance des investissements réalisés au bénéfice des territoires. 27,41 millions d'euros ont été consacrés aux dépenses réelles d'investissement.

RECETTES CONSOLIDÉES

[en millions d'euros]

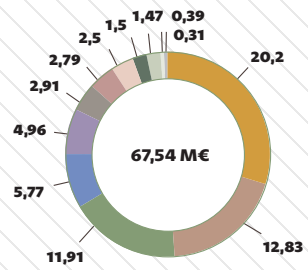

- Accise sur l'électricité
- Travaux d'enfouissement
- Excédent 2024 reporté
- Redevances de fonctionnement R1
- IRVE exploitation, Advenir, Région, Tiruert, Fonds de concours
- Excédent 2024 capitalisé
- Redevances d'investissement R2
- Dotation aux amortissements
- Emprunt
- Groupement de commandes gaz
- EnR, photovoltaïque, chaleur renouvelable, efficacité énergétique, rénovation
- Annulation mandat

DÉPENSES CONSOLIDÉES

[en millions d'euros]

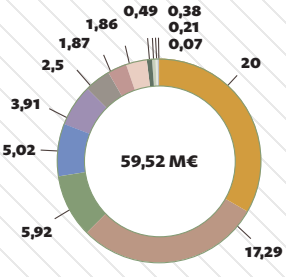

- Accise sur l'électricité
- Travaux d'enfouissement (réseaux BT et communications électroniques)
- Subventions aux communes (R2, plan d'aide...) / coopération décentralisée
- IRVE (dont régularisations de TVA)
- Charges de personnel
- Dotation aux amortissements
- Fonctionnement général, services supports,communication
- EnR, photovoltaïque, chaleur renouvelable, efficacité énergétique
- Participations EnR (SCM, Fonds décarbonation)
- Contrôle concessions / groupement de commandes
- Annulation de titre
- Autres opérations d'ordre

PRODUCTION D'ÉNERGIE LOCALE

Réseaux de chaleur renouvelable : le Sigeif passe à l'action

Deux délégations de service public signées, deux réseaux de chaleur géothermique en construction, de nouvelles études lancées dans plusieurs communes : le Sigeif franchit une étape décisive dans la production et la distribution d'énergie renouvelable locale. Une ambition portée à l'échelle intercommunale, pour mutualiser les coûts et garantir une chaleur décarbonée aux habitants

UNE LOGIQUE DE TERRITOIRE AVANT TOUT

La transition énergétique ne se décrète pas : elle se construit, commune par commune, bassin de vie par bassin de vie. C'est précisément la conviction qui guide le Sigeif dans sa mission de développement des réseaux de chaleur et de froid. En sa qualité d'autorité concédante de la distribution publique de l'énergie, le Syndicat dispose d'une expertise solide dans la gestion des concessions et la maîtrise des réseaux publics. Il s'appuie aujourd'hui sur cette légitimité pour accompagner les communes souhaitant se doter d'une chaleur locale, décarbonée et à prix maîtrisé. Le choix de l'échelle intercommunale n'est pas anodin. Elle est la plus pertinente pour mutualiser les investissements, partager les infrastructures et assurer la viabilité économique des projets. Seule, une commune de taille modeste ne pourrait pas financer un réseau de chaleur. Ensemble, plusieurs villes peuvent porter un projet ambitieux, bénéficier d'une gouvernance locale forte et renforcer leur souveraineté énergétique.

DEUX PROCÉDURES HISTORIQUES EN 2025

L'année 2025 marque un tournant. Le Sigeif a mené à leur terme deux procédures de délégation de service public (DSP), aboutissant en février 2026 à la désignation de deux concessionnaires pour trente ans.
Premier projet sur les villes de Chaville, Sèvres, Ville-d'Avray et Viroflay.
Le concessionnaire Dalkia a été retenu pour un réseau qui produira 139 GWh par an, dont 94 % issus d'énergie renouvelable, principalement la géothermie profonde.

Quelque 13 900 équivalents logements seront raccordés sur 50 km de réseau. 32 500 tonnes de CO_2 seront ainsi évitées chaque année. Second projet : le concessionnaire Engie a été désigné dans le cadre d'un groupement d'autorités concédantes avec le Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY 78). Il développera un réseau de 34 km produisant 125 GWh par an (76 % renouvelables), pour chauffer 12 500 équivalents logements des villes de Bailly, Bougival, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt et Noisy-le-Roi. De plus, 25 900 tonnes de CO_2 seront évitées annuellement.

UNE SOCIÉTÉ DE PRODUCTION GÉOTHERMIQUE NÉE EN 2025

Pour alimenter le second réseau en énergie, une société dédiée a été créée : la SAS EnR VerdY, dont les statuts ont été signés en 2025. Implantée au Chesnay-Rocquencourt, elle a pour vocation de produire de la chaleur géothermale à partir des ressources du sous-sol francilien. Les premiers forages ont démarré en juin 2025. Le Sigeif y figure comme actionnaire minoritaire (5 %) aux côtés d'Engie (75 %), du Département des Yvelines (15 %) et du SEY 78 (5 %). Les premières calories sont attendues en 2029.

UNE MÉTHODE EN DEUX TEMPS POUR LES COMMUNES

Pour les communes qui souhaitent se lancer, le Sigeif propose un accompagnement en deux phases. D'abord, des études de faisabilité technique, économique et juridique, financées et portées par le Sigeif, sans transfert de compétence préalable. Si l'étude confirme l'intérêt du projet, la commune transfère sa compétence « distribution de chaleur et de froid » au Sigeif, qui lance et pilote la procédure de DSP sur la durée de la concession.

UNE DYNAMIQUE QUI GAGNE DE NOUVEAUX TERRITOIRES

La réussite des deux premières procédures a déclenché un effet d'entraînement. De nouvelles études ont été lancées à Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves, Asnières et Bois-Colombes. À Bures-sur-Yvette et Orsay, une étude achevée fin 2025 met en évidence un potentiel particulièrement prometteur, notamment grâce au possible raccordement du Campus Vallée de l'Université Paris-Saclay. Le lancement opérationnel pourrait intervenir dès 2026.
Pour les élus des 193 collectivités du Sigeif, le message est clair : une étude préalable peut révéler des opportunités insoupçonnées, et le Sigeif est prêt à en financer le lancement.

PRODUCTION D'ÉNERGIE LOCALE

Contrat chaleur renouvelable : le Sigeif, guichet unique des énergies thermiques locales

Depuis 2022, le Sigeif accompagne les porteurs de projets franciliens dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable signé avec l'ADEME. Un deuxième contrat, plus ambitieux, a été signé en juin 2025.

Avec une enveloppe de plus de 6 millions d'euros pour 2025-2029, le Syndicat entend accélérer la production locale de chaleur renouvelable sur son territoire.

LE FONDS CHALEUR : UN LEVIER PUISSANT POUR LES TERRITOIRES

Le Fonds Chaleur de l'ADEME est un des dispositifs de la politique énergétique française. Pour en bénéficier, les porteurs de projets, collectivités, entreprises, bailleurs sociaux, doivent s'adresser à un interlocuteur référent. En Île-de-France, cet interlocuteur est le Sigeif. Depuis 2022, il est signataire du premier Contrat Chaleur Renouvelable d'Île-de-France, lui donnant délégation pour instruire les dossiers, attribuer les aides et animer la filière sur son territoire.

UN PREMIER CONTRAT BOUCLÉ AVEC SUCCÈS

Le premier contrat (2022-2025) s'est clôturé avec 19 projets accompagnés représentant une production de 4,134 GWh d'énergie renouvelable. Ces projets ont couvert des installations de géothermie sur sonde, de géothermie sur nappe, de bois-énergie et de solaire thermique. Parmi les temps forts : le 2 janvier 2025, le ministre de l'Énergie Marc Ferracci s'est rendu à Margency (Val-d'Oise) pour visiter trois projets de géothermie de surface accompagnés par le Sigeif.

UN DEUXIÈME CONTRAT ENCORE PLUS AMBITIEUX

Le 27 juin 2025, un deuxième Contrat Chaleur Renouvelable a été signé entre le Sigeif et l'ADEME pour quatre nouvelles années. L'enveloppe déléguée dépasse 6 millions d'euros, pour accompagner une quarantaine de projets et atteindre plus de 9 GWh d'énergie renouvelable produite entre 2025 et 2029.

Ce nouveau contrat met l'accent sur la géothermie sur sondes, en cohérence avec les deux grands projets de réseaux de chaleur lancés en 2025, et sur l'animation de la filière à l'échelle francilienne.

CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE
CCR
2025>2029

Financé par

Sigeif
SERVICE PUBLIC DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ ET DES ÉNERGIES LOCALES EN ÎLE-DE-FRANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PHOTOVOLTAÏQUE

Énergie solaire : des toits au service des communes

Fermes solaires, panneaux sur toitures, ombrières de parking : le Sigeif déploie une palette complète de solutions au bénéfice de ses communes adhérentes, leur proposant une électricité renouvelable, produite localement, à un tarif sécurisé sur vingt ans, sans qu'elles aient à assumer seules la charge du projet.

UNE DÉMARCHE ACCESSIBLE À TOUTES LES COMMUNES

Depuis 2021, le Sigeif accompagne ses communes adhérentes dans le déploiement d'unités de production photovoltaïques, qu'il s'agisse de toitures de bâtiments publics, d'ombrières de parking ou de parcs solaires au sol. Le cadre est simple : aucun transfert de compétence, aucune mise en concurrence pour les collectivités.

La démarche repose sur quatre phases. D'abord une étude d'opportunité, gratuite, dans laquelle le Sigeif analyse le patrimoine bâti de la commune, identifie les sites pertinents et propose des scénarios chiffrés. Vient ensuite la phase de développement (autorisations, études techniques, ingénierie financière), puis l'installation pilotée par le Sigeif avec financement intégral ou partiel, selon les contraintes du projet. Enfin, l'exploitation sur le long terme : suivi de production, maintenance et rapports annuels de performance.

MARCOUSSIS : UNE FRICHE FERROVIAIRE DEVENUE UNE CENTRALE SOLAIRE

La plus emblématique des réalisations du Sigeif reste la ferme solaire de Marcoussis, dans l'Essonne, qui a été développée en

partenariat avec Engie Green et dont la mise en service a été effective en septembre 2021. Elle occupe 23 hectares d'une friche coincée entre l'A10, la Francilienne et les déblais de la ligne LGV atlantique, des terres polluées, inexploitables à d'autres fins.

Les 58 000 panneaux produisent environ 22 GWh par an, soit la consommation de 10 000 habitants, pour un investissement total de 18,8 millions d'euros. Le Sigeif détient 20 % du capital de la société de projet. Un financement participatif régional a permis de lever 1,395 million d'euros auprès de particuliers. Une seconde ferme est en cours d'étude dans le Val-d'Oise, à Saint-Brice-sous-Forêt (8,3 MWc, 35 070 m²), à l'initiative du Sigeif et de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée.

DES PANNEAUX SUR LES TOITS ET LES PARKINGS DES COMMUNES

En complément des grandes fermes au sol, le Sigeif multiplie les installations sur les bâtiments communaux : à Chaville, Boissy-Saint-Léger, Meudon et Courtry.

D'autres mises en service sont prévues, dont une installation à Maisons-Alfort destinée à alimenter le centre aquatique municipal.

Les ombrières de parking représentent une prochaine étape, avec des puissances pouvant atteindre le double voire le quintuple d'une toiture standard.

La première installation a vu le jour à Roissy-en-France et la prochaine le sera à Baillet-en-France. À Roissy, les ombrières (500 kWc) atteignent 75 % d'autoconsommation collective, alimentent trois bornes de recharge électrique et couvrent un tiers des besoins de la commune.

L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE : LA GRANDE ÉVOLUTION

L'autoconsommation collective (ACC) permet de partager localement l'électricité produite entre plusieurs bâtiments consommateurs, dans un périmètre de 2 km maximum. L'énergie est injectée dans le réseau public, et la part revenant à chaque consommateur est automatiquement déduite de sa facture grâce aux compteurs connectés. « Sigeif Énergie Soleil », la Personne Morale Organisatrice (PMO) gère juridiquement et techniquement ces opérations.

Les communes adhèrent gratuitement et signent un contrat de vente directe d'électricité avec le Sigeif. À Maisons-Alfort, une boucle d'ACC regroupe 2 bâtiments producteurs et 9 consommateurs, avec un taux d'autoconsommation de 100 %. Ce modèle, électricité renouvelable, locale, à prix fixe décorrélé du marché sur 15 à 20 ans, est appelé à se généraliser sur tout le territoire du Sigeif.

Sigeif
GROUPEMENT DE COMMANDES GAZ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Un acheteur gaz de taille sur le marché de l'énergie

Le Sigeif coordonne un groupement de commandes gaz qui rassemble plus de 400 structures publiques d'Île-de-France. Avec 2,7 TWh achetés chaque année pour le compte de ses adhérents, le Sigeif figure parmi les premiers acheteurs publics de gaz en France. Cette puissance d'achat n'est pas un détail : elle confère au Syndicat un véritable levier de négociation face aux fournisseurs d'énergie, que ses 400 adhérents n'auraient jamais pu obtenir seuls.

Le groupement de commandes en quelques chiffres

1 lot biométhane
inédit pour 2026-2028

12 000 sites
alimentés via le groupement

Plus de 400
organismes publics membres

54 prestations
d'efficacité énergétique accessibles

Le principe est simple : communes, intercommunalités, hôpitaux, bailleurs sociaux et autres établissements publics rejoignent un marché collectif, négocié par le Sigeif via un appel d'offres. En passant ces marchés à leur place, le Syndicat leur épargne des démarches complexes, tout en garantissant la conformité juridique de chaque contrat.

UN PRIX LISSÉ POUR ÉVITER LES MAUVAISES SURPRISES

Sur un marché aussi volatil que celui du gaz, l'enjeu n'est pas seulement d'acheter moins cher : c'est d'acheter intelligemment. Le Sigeif pratique l'achat fractionné, en répartissant les ordres d'achat sur l'année, une méthode dite « multi-clics », pour lisser le prix et réduire l'exposition aux pics conjoncturels.

Résultat concret pour 2025 : grâce à neuf prises de position successives sur les marchés, le prix de la molécule de gaz a été fixé en moyenne à 39 € HT/MWh, contre 68 € en 2024, soit une baisse de plus de 40 %.

DES MARCHÉS SUR MESURE, RENOUVELÉS POUR 2026-2028

Les contrats sont conclus pour trois ans, une durée jugée équilibrée, qui évite des renégociations trop fréquentes sans figer les membres dans des conditions obsolètes. Les marchés actuels (2026-2028) comportent plusieurs innovations.

Parmi elles : la création d'un lot dédié au biométhane, une première, qui réunit 17 membres et 190 sites pour un volume de 32 GWh. Une avancée symbolique vers la transition énergétique, qui permet aux collectivités volontaires de s'engager dans une filière locale et décarbonée.
La souplesse d'exécution a également été renforcée : il est désormais possible d'intégrer de nouveaux sites en cours de marché, à hauteur de 5 % du volume global, un avantage rare dans le secteur.

BIEN PLUS QUE DU GAZ

Le groupement de commandes coordonné par le Sigeif ne se limite pas à la fourniture de gaz. Il donne accès à 54 prestations d'efficacité énergétique : audits du patrimoine bâti, accompagnement des rénovations, développement des énergies renouvelables, amélioration de la qualité de l'air intérieur… Des formations sont également proposées aux agents des collectivités membres, webinaires, modules à distance, conférences, pour les aider à monter en compétences sur des sujets aussi concrets que le décret tertiaire, la géothermie ou l'autoconsommation photovoltaïque. www.achat-gaz.fr

GAZ RENOUVELABLE

Gaz vert : le Sigeif construit la filière de demain

Biométhanisation, pyrogazéification, méthanisation du fumier équin, fonds d'investissement régional : le Sigeif déploie une stratégie ambitieuse pour verdir les réseaux de gaz qu'il gère pour ses communes. L'objectif est clair, 100 % de gaz renouvelable dans les réseaux d'ici 2050, et les premiers projets concrets sont en cours de réalisation.

UNE IDENTITÉ GAZIÈRE FORTE AU SERVICE DE LA TRANSITION

Avec 9 565 km de réseau et 21,7 TWh acheminés chaque année, le Sigeif est l'autorité organisatrice la plus importante de la distribution publique de gaz de France. Cette position historique n'est pas un frein à la transition : elle en est le moteur. Le gaz vert, produit par méthanisation, pyrogazéification ou gazéification hydrothermale, possède les mêmes propriétés que le gaz naturel avec les bénéfices du renouvelable. Il peut être injecté directement dans les réseaux existants, décarbonant les usages sans remplacer l'infrastructure déjà en place dans les communes. Un levier puissant pour valoriser le patrimoine public constitué.

GENNEVILLIERS : UN CHANTIER STRATÉGIQUE EN COURS

Le projet phare de cette dynamique est l'unité de Biométhanisation à Gennevilliers, dans les Hauts-de-Seine. Pensé dès 2017 en partenariat avec le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets, ce méthaniseur a nécessité des années de concertation et d'études.
Le permis de construire a été obtenu fin 2024, les travaux ont démarré en mars 2025, et la première pierre a été posée le 18 septembre 2025.

L'unité valorisera jusqu'à 50 000 tonnes de déchets alimentaires franciliens par an pour produire 25 000 MWh de biométhane injectés dans le réseau, ainsi que du digestat à haute valeur agronomique. Les premières molécules de gaz vert sont attendues fin 2026, pour une mise en service complète mi-2027, soit l'équivalent de la consommation de 5 000 foyers.

UN FONDS RÉGIONAL ET DES FILIÈRES INNOVANTES

En février 2025, une première pour un Syndicat d'énergie, le Sigeif a lancé le Fonds Île-de-France Décarbonation avec la Région Île-de-France et GRDF, auquel il contribue à hauteur de 5 millions d'euros.

Ce fonds, désormais doté de 115 millions d'euros, soutient des entreprises innovantes dans le domaine du biométhane et de la transition énergétique.

Sur le terrain de l'innovation, le Syndicat explore la pyrogazéification (transformation de déchets solides en gaz), la gazéification hydrothermale (valorisation de boues de stations d'épuration, en recherche partenariale avec le SIAAP, GRDF et l'Institut PSI suisse) et la méthanation (méthane de synthèse à partir d'hydrogène vert et de CO_2). La filière du fumier équin fait également l'objet d'une convention avec le SIVOM Vallée de l'Yerres et GRDF, et d'une expérimentation avec le Domaine de Grosbois présentée au Salon international de l'agriculture en 2025.

LE CAP FIXÉ : 100 % DE GAZ VERT EN 2050

Le contrat de concession signé entre le Sigeif et GRDF en 2022 fixe l'objectif : 100 % de gaz vert dans les réseaux d'ici 2050. Son volet transition écologique prévoit trois axes : réduire la consommation, encourager la production renouvelable, et développer de nouveaux usages via l'hybridation énergétique et le bio-GNV pour la mobilité. D'ici 2030-2035, l'étape intermédiaire visée est de 10 à 15 % de gaz vert, ce qui implique de multiplier les projets de toutes tailles, des grandes unités comme à Gennevilliers aux micro-méthaniseurs en cours d'étude dans le Val-d'Oise et en Essonne.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Efficacité énergétique : le Sigeif, un partenaire de terrain pour les communes

Du conseil en énergie partagé aux certificats d'économies d'énergie, le Sigeif déploie un arsenal complet pour accompagner les collectivités vers la transition énergétique de leurs territoires.

Réduire les factures d'énergie, rénover les bâtiments publics, décarboner les flottes de véhicules : autant de défis auxquels font face les communes franciliennes, souvent sans les ressources humaines ni techniques pour les relever seules. C'est précisément là qu'intervient le Sigeif. Depuis plusieurs années, le Syndicat s'est positionné comme un véritable bras armé des collectivités en matière de politique énergétique, en combinant accompagnement sur mesure et mutualisation des moyens.

CONNAÎTRE POUR AGIR

Tout commence par un diagnostic. Avant d'engager le moindre euro de travaux, une collectivité doit savoir où elle en est : quels bâtiments consomment le plus, à quels tarifs, et avec quelles marges d'amélioration. C'est le cœur de mission du Conseil en énergie partagé (CEP), dispositif destiné aux communes de moins de 10 000 habitants. Gratuit, il permet à chaque adhérent de hiérarchiser les travaux prioritaires sur son patrimoine, avec l'appui d'un conseiller dédié.
Sur les 44 communes éligibles,

une trentaine ont déjà franchi le pas.
En 2025, plusieurs d'entre elles ont bénéficié d'une mise à jour complète de leur bilan énergétique, assortie d'un accompagnement concret : rénovation des systèmes de chauffage et de ventilation, isolation, modernisation de l'éclairage public, montage de dossiers de subventions…
Le conseiller intervient également sur des sujets réglementaires comme le dispositif éco-énergie tertiaire ou le choix de matériels éligibles aux certificats d'économies d'énergie.

UN PLAN D'AIDE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Pour les communes qui passent à l'action, le Sigeif dispose d'un plan d'aide financier structuré autour de trois axes : efficacité énergétique des bâtiments, énergies renouvelables et de récupération, mobilités durables. Depuis son lancement en 2020, ce dispositif a soutenu 97 communes, pour un total de près de 2,9 millions d'euros attribués au 31 décembre 2025. Les financements ont couvert des travaux d'isolation, l'acquisition de véhicules propres, des diagnostics thermiques ou encore des chaudières collectives et des systèmes de ventilation. Ce plan s'articule avec un dispositif complémentaire : l'appel à projets ACTEE+.

Lauréat du programme « Chêne 3 », le Sigeif accompagne une trentaine de communes avec une enveloppe globale de 1,7 million d'euros. Cette aide couvre notamment le financement de postes d'économes de flux, l'acquisition d'outils de suivi des consommations, la réalisation d'audits énergétiques, pris en charge jusqu'à 80 % pour les bâtiments scolaires, ainsi que des missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. En 2025, 130 000 euros de subventions ACTEE+ ont déjà été versés aux premières communes engagées.

CEE SYNERGIES : LA FORCE DU COLLECTIF

La transition énergétique génère également des certificats d'économies d'énergie (CEE), un mécanisme national qui attribue une valorisation financière aux travaux réduisant les consommations. Problème : les calculs sont complexes, les prix volatils, et les petites collectivités peinent souvent à en tirer parti seules. La réponse du Sigeif, en partenariat avec le Sipperec et le Smoys, s'appelle CEE Synergies. Ce dispositif mutualisé regroupe aujourd'hui plus de 200 collectivités franciliennes. Il leur permet de déposer leurs certificats en commun dans le registre national, d'accéder à un prix de vente optimisé grâce à une mise en concurrence systématique entre acheteurs, tout en bénéficiant d'un prix plancher garanti. Les collectivités perçoivent 80 % du produit de cession, le solde couvrant les frais de gestion du dispositif. En 2025, 456 GWh cumac ont été déposés, pour un reversement total de 3,3 millions d'euros aux communes membres. La sixième période du dispositif national (2026-2030), plus exigeante en termes de contrôles, renforce encore l'intérêt de l'accompagnement collectif proposé par CEE Synergies.

Éco Réno
Accompagnement à la performance énergétique des collectivités

Sigeif Éco Réno : une prise en charge de la rénovation énergétique de A à Z

Face aux contraintes réglementaires et au manque de moyens des communes, le Sigeif lance une offre d'accompagnement inédite pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Votée en Comité d'administration en février 2025, l'offre Sigeif Éco Réno est née d'un constat partagé par de nombreuses collectivités franciliennes : rénover les bâtiments publics est une obligation légale, le dispositif Éco Énergie Tertiaire l'impose, mais sa mise en œuvre bute sur des freins tenaces. Manque de personnel qualifié, difficultés de financement, manque de coordination entre les équipes de maintenance et celles en charge des travaux… Autant d'obstacles que le Sigeif a décidé de lever à la place des communes.

L'offre couvre l'intégralité de la chaîne de la rénovation énergétique : de l'optimisation des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) jusqu'aux travaux lourds, isolation, remplacement des menuiseries, modernisation des équipements, en passant par l'ingénierie financière.

Le Sigeif rédige et passe les marchés à la place de la collectivité ; celle-ci les approuve et les exécute.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) est également proposée pour accompagner les communes dans l'exécution concrète des chantiers, la recherche de subventions et le montage des dossiers administratifs, notamment les Certificats d'économie d'énergie.

UN SERVICE À COÛT MAÎTRISÉ

Pour bénéficier de ce dispositif, les communes signent une convention générale de service avec le Sigeif. La rémunération du Syndicat est adossée aux marchés conclus : 2,5 % du montant pour les contrats d'exploitation des installations de chauffage, 1,5 % pour les travaux, la maîtrise d'œuvre et les autres prestations intellectuelles. Aucuns frais fixe ne sont donc supportés en amont par la collectivité.

TROIS COMMUNES DÉJÀ CONVAINCUES

Présentée début 2025, l'offre a rapidement trouvé preneur : trois communes (Marcoussis, Joinville-le-Pont, Saint-Cloud) ont d'ores et déjà adhéré à Sigeif Éco Réno pour renouveler leurs contrats d'exploitation CVC à compter de 2026.

Un premier signal encourageant, alors que les exigences réglementaires en matière de performance énergétique des bâtiments publics vont continuer de s'intensifier dans les années à venir.

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Mobilité électrique : le Sigeif, opérateur public de référence en Île-de-France

Plus de 1 200 points de charge, un million de recharges en 2025, 104 communes desservies : le réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) du Sigeif est devenu, en six ans à peine, l'un des premiers réseaux publics de France.

UNE AMBITION INSCRITE DANS LES STATUTS DÈS 2015

La mobilité électrique n'est pas une découverte pour le Sigeif. La compétence figure dans ses statuts depuis 2015, bien avant que le sujet ne s'impose dans l'agenda des collectivités. Juste après l'arrêt du service Autolib' en 2018, le Syndicat a réuni les communes membres, Enedis et le syndicat Autolib' Vélib' Métropole pour anticiper le devenir des équipements de charge en place. Les villes ont alors exprimé un besoin d'expertise et de stratégie à l'échelle intercommunale.
C'est dans ce contexte qu'un service dédié aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) a été créé au sein du Sigeif en 2019. Depuis, le Syndicat déploie de manière continue et régulière un service public de la recharge, en zones denses comme en zones moins denses de la région, dont il a confié l'exploitation à Izivia.
Aujourd'hui, 104 communes couvrant une population de 2,5 millions d'habitants ont fait le choix du service public en confiant leur compétence IRVE au Sigeif. Certaines en sont déjà à leur troisième plan de déploiement, tant les besoins en recharge progressent vite.

UN RÉSEAU EN FORTE CROISSANCE

De fait, la progression est spectaculaire : 1,2 million de recharges ont été enregistrées en 2025, contre 820 000 fin 2024 et 450 000 fin 2023. La millionième recharge a été franchie pendant l'été 2025, symbole fort de la fiabilité et de l'utilité du réseau.
Cette dynamique s'inscrit dans un contexte national favorable : en 2025, 476 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables ont été immatriculés en France, dont 363 000 modèles 100 % électriques. Les objectifs européens fixés à l'horizon 2035 accélèrent déjà le renouvellement du parc automobile, et les réseaux de recharge publics doivent suivre le rythme.

Le Sigeif propose quatre catégories de bornes, de puissance normale à rapide (de 7 à 100 kW). Depuis 2024, les nouveaux équipements intègrent la technologie

« Plug & Charge » : le conducteur n'a plus qu'à brancher son véhicule pour déclencher automatiquement l'identification et la facturation. La première expérimentation en situation réelle s'est tenue à Viroflay, avec succès.

UN SERVICE OUVERT ET ACCESSIBLE À TOUS

L'une des marques de fabrique du réseau du Sigeif, c'est son accessibilité universelle. Pas d'abonnement, pas de carte spécifique : une simple carte bancaire et un smartphone suffisent. Ce choix est revendiqué comme un marqueur du service public.

La tarification au kilowattheure, adoptée fin 2024, offre des prix clairs et facilement comparables aux offres concurrentes.
Le réseau est également ouvert à l'interopérabilité : 81 opérateurs de mobilité ont signé des accords avec le Sigeif (Chargemap, Izivia, TotalEnergies, Digital Charging Solution, Freshmile, Bemo...).
Fait remarquable : le réseau du Sigeif est le seul réseau public dont la majorité des recharges sont effectuées en itinérance, preuve d'une ouverture réelle à tous les usagers. Fin 2025, une connexion directe a été établie avec Chargemap, premier opérateur de mobilité en France, pour fluidifier encore les échanges.

UNE GESTION RIGOUREUSE ET UN SUIVI DE PROXIMITÉ

Chaque borne est surveillée en temps réel. En cas d'incident, une intervention à distance ou sur site est déclenchée sans délai. Une plateforme téléphonique fonctionne 24h/24, 7j/7 : 82 % des difficultés ont été résolues sans déplacement.
Chaque trimestre, un rapport d'exploitation détaillé est transmis à chaque commune adhérente à la compétence IRVE : cartographies, graphiques d'usage par borne, données agrégées à l'échelle intercommunale. Un outil concret pour que les élus et leurs équipes puissent communiquer auprès des habitants et anticiper de nouveaux besoins.

Le Sigeif prend en charge l'intégralité du financement, des études, des travaux et de l'exploitation, soit près de 10 millions d'euros investis à ce jour. Des partenaires financiers soutiennent le déploiement : la Région Île-de-France, le programme Advenir de l'AVERE, le département du Val-d'Oise et, ponctuellement, la Fédération française de football pour les bornes situées à proximité d'enceintes sportives affiliées.

SE PROJETER JUSQU'EN 2028

Le Sigeif s'est doté d'un schéma directeur des infrastructures de recharge (SDIRVE), conformément à la loi d'orientation des mobilités de 2019. Ce document de planification définit un objectif ambitieux : 3 200 points de charge supplémentaires en Île-de-France d'ici à 2028.

L'enjeu : densifier l'offre là où la demande est la plus forte, tout en poursuivant le maillage des zones encore peu équipées.

MOBILITÉ GAZ

SEM Sigeif Mobilités au service des poids lourds franciliens

Créée en 2016 par le Sigeif, la société d'économie mixte Sigeif Mobilités exploite six stations d'avitaillement en gaz naturel et biogaz en Île-de-France. Un réseau pionnier qui distribue chaque mois plus de 1 000 tonnes de GNV, dont 80 % de bio-GNV, offrant aux transporteurs une alternative propre et compétitive au diesel.

UN BILAN À LA HAUTEUR DES AMBITIONS

Dix ans après sa création, Sigeif Mobilités affiche des résultats solides. En 2025, la SEM a enregistré son troisième exercice comptable excédentaire, avec une hausse de 7 % de son chiffre d'affaires et, pour la première fois, un résultat fiscal positif, en avance sur son plan d'affaires initial. Sur ses six stations, 12 000 tonnes de GNV ont été distribuées dans l'année, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 700 bus. L'empreinte environnementale est tout aussi éloquente : 24 000 tonnes de CO_2 évitées chaque année.

LE BIO-GNV, UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE PRODUITE LOCALEMENT

Le biométhane est produit à partir de la méthanisation de déchets organiques, ordures ménagères, boues de stations d'épuration, biodéchets industriels. Épuré, il est injecté dans le réseau de gaz puis acheminé vers les stations GNV. L'Île-de-France est particulièrement bien dotée : elle dispose d'un réseau dense et performant. La filière biométhane est la seule en France à avoir dépassé ses objectifs de production fixés dans le schéma régional énergie-climat.

Les avantages environnementaux sont significatifs. Par rapport au diesel, le bio-GNV réduit les émissions de CO_2 de plus de 80 %, les oxydes d'azote de 50 % et les particules fines de 95 %. Des performances comparables à celles des véhicules électriques alimentés par de l'électricité renouvelable.

UN RÉSEAU FRANCILIEN EN PLEIN ESSOR

Le réseau de Sigeif Mobilités compte six stations implantées à Bonneuil-sur-Marne, Gennevilliers, Noisy-le-Grand, Wissous, Réau et Saint-Denis. À Réau, la station, 100 % bio-GNV, est directement reliée à des unités de méthanisation locales. À Gennevilliers, dans une logique d'économie circulaire, l'unité de Biométhanisation portée par le Syctom et le Sigeif, installée dans le port, alimentera prochainement la station voisine. En dix ans, le nombre de stations publiques GNV en Île-de-France est passé de 4 à 44, le Sigeif ayant contribué significativement à l'émergence de la filière.

DES DÉFIS RÉGLEMENTAIRES À SURMONTER

Le secteur n'est pas à l'abri des turbulences. Les orientations réglementaires européennes, centrées sur l'électrification, pénalisent le bio-GNV en ne reconnaissant pas pleinement son caractère renouvelable. Pourtant, avec 96 % des poids lourds immatriculés au diesel au premier trimestre 2026, la priorité devrait être de mobiliser toutes les alternatives propres disponibles. Face à ce constat, le Sigeif et les acteurs de la filière plaident pour une approche de complémentarité énergétique : le bio-GNV n'est pas un concurrent de l'électrique, c'est un allié indispensable dans la décarbonation des transports.

DÉCARBONATION

Une subvention de 2 millions d'euros de la Commission européenne

Cofinancé par le mécanisme pour l'interconnexion en Europe de l'Union européenne

En 2019, le projet partenarial composé de Sigeif Mobilités, du groupe Fraikin (loueur de véhicules industriels) et TAB Rail Road (transport combiné rail-route) a bénéficié d'une subvention de la Commission européenne. Dans ce cadre, la SEM Sigeif Mobilités a bénéficié de deux millions d'euros pour contribuer à la construction de son réseau de stations d'avitaillement en gaz naturel et biogaz.

Les actionnaires de Sigeif Mobilités

Sigeif
SERVICE PUBLIC DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ ET DES ÉNERGIES LOCALES EN ÎLE-DE-FRANCE

Région îledeFrance

SIPPEREC

syctom

natran

SIAAP
Service public de l'assainissement francilien

BANQUE des TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le gaz dans le viseur des « territoires d'électrification »

En annonçant la création de 100 territoires d'électrification (baptisés dans un premier temps « territoires zéro gaz »), le Gouvernement a souhaité donner un signal à la filière, prenant la mesure de la dépendance de la France aux importations d'énergies fossiles. Ce faisant, il entend d'abord encourager les zones concernées à se passer entièrement du fioul mais aussi du gaz. Avec comme symbole l'interdiction de raccordement au gaz des logements neufs. L'approche pose toutefois question au moment où la filière du biométhane se développe rapidement, contribuant à la fois à réduire les émissions et le déficit de la balance commerciale. Par ailleurs, la sortie progressive du gaz doit-elle s'accompagner de l'éradication du réseau par poches ou de fermetures progressives ? Plutôt favorable à une suppression complète dans les territoires désignés, le Gouvernement n'a cependant pas précisé par qui le coût du démantèlement devrait être assumé, ni évalué son impact sur les contrats de concession en cours. Qu'en sera-t-il des consommateurs souhaitant conserver leurs installations ? Et pourquoi faire disparaître une infrastructure éventuellement ouverte à d'autres usages ? Sans oublier l'utilité des centrales à gaz dans la gestion de la pointe… électrique.

TotaEnergies : vous n'émettrez plus de CO_2 chez nous par hasard

Le droit de l'environnement impose désormais à TotalEnergies de prendre en compte les émissions de CO_2 de ses clients. La décision du tribunal judiciaire de Paris revêt un caractère symbolique : le groupe pétrolier doit corriger son plan de vigilance en ce sens. Jusqu'à présent, seules les émissions liées aux processus de production y figuraient. Désormais, il devra, par exemple, intégrer l'impact lié à l'essence brûlée par les automobilistes… soit dix fois plus que ses émissions directes. À terme, espèrent les ONG, la société devrait aussi prendre « des mesures spécifiques concernant ses activités fossiles pour prévenir le dommage écologique causé à l'atmosphère ». Donc réduire ses émissions et… celles de ses clients.

Europe : les stocks de gaz au plus bas

Outre la hausse des prix, la guerre en Iran a un impact sur les réserves de gaz européennes. Les sites de stockage affichent en effet des taux de remplissage relativement faibles : 41 % en Allemagne, 49 % en France, à peine 25 % aux Pays-Bas. L'objectif de l'Union (80 % pour l'hiver prochain) semble difficile à tenir, dans la mesure où les exportations de GNL se raréfient, nombre de méthaniers faisant en plus route vers l'Asie. Par ailleurs, le Qatar, un des principaux fournisseurs européens, fait face aux dommages de la guerre avec plusieurs unités de liquéfaction endommagées, soit 17 % de ses capacités d'exportation, le reste ayant été mis à l'arrêt pendant le conflit. Beaucoup dépendra de la rapidité du retour à la normale.

Éoliennes offshore : appel d'offres de 10 GWh

La France a lancé un vaste appel d'offres d'éolien en mer, visant une capacité totale de 10 GWh, répartis pour moitié entre éoliennes posées et flottantes, soit cinq fois la puissance déjà installée. Ce changement d'échelle vise à rattraper son retard par rapport à d'autres pays européens, cela au moment où la filière connaît des difficultés. La France a ainsi perdu quelque 500 emplois et, en Allemagne, les acteurs souhaitent se désengager de projets en situation difficile. Après l'appel d'offres infructueux d'Oléron, les résultats seront scrutés de près : les onze lots devraient être attribués en février 2027.

Europe : le renouveau du nucléaire se poursuit

Tour à tour, la Suisse et l'Italie ont voté en faveur d'un retour des projets de centrales nucléaires. Les deux pays avaient respectivement mis fin à leurs programmes en 2018 et en 1987. Le programme du gouvernement Meloni représente 8 à 16 GW de capacité installée d'ici 2050, dont des réacteurs modulaires (SMR) de 300 MWh. Dans la Fédération helvétique où le parc est vieillissant, rien n'est joué : le Parlement a validé le principe d'un nouveau référendum pour autoriser la construction de centrales. Pour l'heure, les sondages donnent le « oui » vainqueur à 60 %.

La « com » sur le gaz vert dans le viseur de la CRE

GRDF devra cesser de communiquer sur les « gaz verts », a indiqué la Commission de régulation de l'énergie, dans la mesure où ils sont encore minoritaires dans le mix gazier (de l'ordre de 3 % de la consommation totale). La mise en avant du biométhane (relations presse, films publicitaires…) par le distributeur pourrait ainsi induire les consommateurs en erreur, estime le régulateur. Certes, GRDF ne promeut pas un fournisseur par rapport à un autre, mais cette communication régulière outrepasse « le périmètre de (ses) missions », au détriment des « exigences d'indépendance vis-à-vis des activités de production ou de fourniture ». Une position surprenante pour GRDF qui regrette le « caractère partisan » des recommandations de la CRE et souligne la hausse attendue du biométhane dans le mix national prévue par la PPE.

Trop de solaire tue le solaire ?

L'engouement pour les panneaux solaires est tel que leur installation suppose d'être très patient. La file d'attente des demandes de raccordement au réseau électrique s'allonge démesurément et les capacités d'absorption s'avèrent parfois limitées. À tel point que RTE et Enedis entendent publier une carte des départements « saturés » : Aveyron, Cher, Indre, Lot-et-Garonne, Nièvre… Pour Enedis, il s'agit d'orienter les demandes vers d'autres territoires, tout en faisant des économies (à la demande de la CRE) et en priorisant les raccordements de gros consommateurs, dont les *data centers et* les bornes de recharge pour véhicules électriques.

La voiture électrique se banalise (enfin)

La sensibilité du marché de la voiture électrique au prix du plein d'essence se confirme. Depuis l'attaque de l'Iran par les États-Unis, les ventes ont décollé, tournant autour de 50 000 immatriculations mensuelles, avec un record de 54 604 véhicules en mars. L'AVERE se félicite des parts de marchés au beau fixe (une voiture neuve sur trois) et, surtout, de « l'ancrage croissant du véhicule électrique dans les choix des particuliers, au-delà des seules aides à l'achat ».

RéseauxÉnergie

est édité par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France
64 bis, rue de Monceau. 75008 Paris
Tél. 01 44 13 92 44
Directeur de la publication : Serge Carbonnelle
Réalisation : Sigeif
ISSN 1293-1721
Dépôt légal : 2e trimestre 2026
www.sigeif.fr

Crédits photos :
p. 1-3-4-6-7-9-10-15 : DR Sigeif
p. 11-12-13-14 : Shutterstock

Sigeif
SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

Imprimé en France sur papier provenant de forêts gérées selon des principes conformes aux normes environnementales.